

INCESTE ET VIOLENCES SEXUELLES INTRAFAMILIALES : COMPRENDRE, REPÉRER, PROTÉGER

Les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs sont ici entendues comme celles commises sur un enfant par un membre de sa famille ou un proche, majeur ou mineur. En droit, les violences sexuelles désignent l'ensemble des atteintes sexuelles commises avec violence, contrainte, menace ou surprise. Plus spécifiquement, sont considérées comme violences sexuelles toutes les atteintes sexuelles d'un majeur sur une personne de moins de 15 ans ou, selon les circonstances, une personne de moins de 18 ans. Les violences sexuelles incestueuses sont celles commises par une des personnes mentionnées à l'article 222-22-3 du Code pénal.

Données clés sur ces violences dans l'enfance



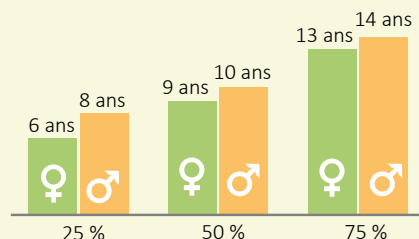
En France, **11,3 %** des femmes et **3,8 %** des hommes ont déclaré avoir subi une violence sexuelle avant l'âge de 15 ans.

Parmi eux, **6,1 %** des femmes et **1,8 %** des hommes ont déclaré l'avoir subie dans un cadre intrafamilial.

Enquête Genese, SSMSI, 2021.

Des enfants jeunes

Lecture • 75 % des femmes déclarant avoir subi des viols et tentatives de viols, avant 18 ans et dans un cadre intrafamilial, ont vécu ces violences avant l'âge de 13 ans (14 ans pour les hommes).



Champ • Femmes et hommes âgées de 20 et 69 ans, vivant en France métropolitaine, en ménage ordinaire et déclarant des violences sexuelles para ou intrafamiliales avant l'âge de 18 ans.

Enquête Virage, Ined, 2015

Ces violences sont souvent répétées et s'inscrivent dans la durée

Parmi les personnes qui rapportent des agressions sexuelles intrafamiliales avant 18 ans, **50 % des femmes et 43 % des hommes** ont subi ces violences **5 fois et plus**, sur **une ou plusieurs périodes**.

Tous les milieux sociaux sont concernés

Un phénomène complexe

Facteurs de risques multiples

- individuels
- relationnels
- sociétaux

++ Cooccurrence des violences sexuelles

- +++ Elles sont souvent précédées ou associées à d'autres types de violences :
 - physiques
 - psychologiques
 - conjugales

↻ Configuration familiale à risque

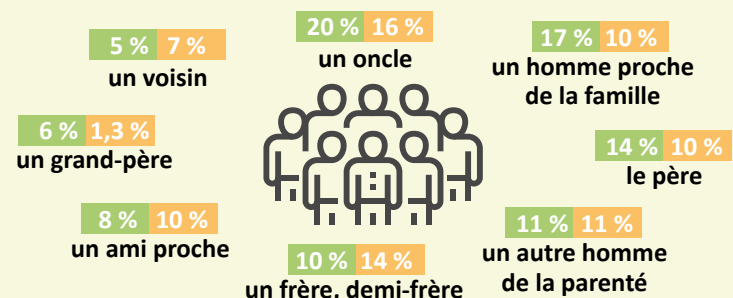
- climat de violence
- culture du silence
- rapport de domination au sein de la famille

⚙ Mécanismes propres aux violences sexuelles intrafamiliales

- sexualisation
- responsabilisation
- trahison de la confiance et isolement
- mise en impuissance de l'enfant

Qui sont les agresseurs ?

Les femmes / les hommes qui ont déclaré avoir subi des violences sexuelles avant 18 ans dénoncent pour :



• **Plus de 10 % des mineurs agresseurs** poursuivis pour violences sexuelles le sont pour des cas d'inceste. Ce chiffre ne reflète pas l'intégralité des situations d'inceste (M. Romero, DPJJ, 2022).

• Parmi les femmes victimes qui ont résidé avec **leur beau-père** durant leur adolescence, **32,6 %** le désignaient comme auteur de violences sexuelles.

• **Les femmes sont rarement désignées** comme auteurs des violences sexuelles intrafamiliales.

Enquête Virage, Ined, 2015

Repérer l'enfant victime

Les violences sexuelles intrafamiliales sont particulièrement difficiles à repérer, car elles se déroulent dans un cercle privé et relativement fermé. Elles sont révélées plus tardivement en comparaison avec les violences sexuelles qui surviennent en dehors de la sphère familiale.

Les signaux d'alerte et le repérage

Les signaux se manifestent généralement de manière indirecte, ils correspondent à la modification du comportement de l'enfant.

2 principaux signaux :

- les souffrances psychiques : troubles alimentaires, insomnie, refus de se laver, comportement sexuel inapproprié...
- les maux du corps : maux de ventre, de tête, énurésie, encoprésie, saignements ou douleurs de la sphère génito-anale...

Accueillir la parole de l'enfant

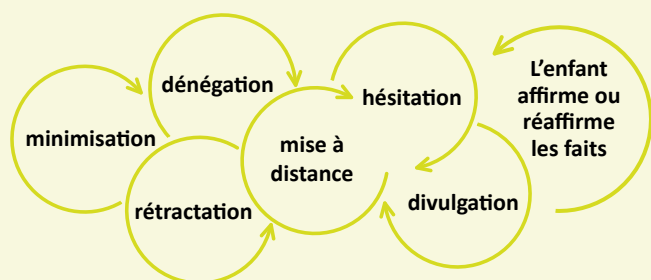
Croire et soutenir l'enfant dans sa révélation

- poser des questions ouvertes
- l'écouter
- l'encourager à exprimer sa souffrance


Lutter contre les freins à la révélation, en veillant :

- au genre (garçons moins enclins à révéler)
- à l'âge de l'enfant, à son degré de maturité ou encore à ses vulnérabilités (ex. : situation de handicap)
- aux craintes de l'enfant (peur de ne pas être cru, sentiment de honte, stigmatisation, peur des conséquences pour lui, pour sa famille, pour l'auteur des faits)
- aux phénomènes d'emprise liés aux violences intrafamiliales

La révélation de l'enfant : un processus ni linéaire ni immédiat



L'adulte doit être en capacité d'entendre de telles révélations et d'y donner suite

 En cas de doute, contactez le 119 ou la CRIP de votre département.

Les unités d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger (UAPED) sont aussi des lieux ressources importants sur ces situations.

Accompagner l'enfant : des dimensions plurielles

L'accompagnement s'inscrit dans des temporalités différentes qui se croisent et parfois se superposent. Dans ces situations fragiles, l'attention portée à l'enfant doit être redoublée. L'enfant doit être particulièrement soutenu par une personne de son entourage. Les professionnels et les pairs sont aussi à considérer comme des personnes ressources.

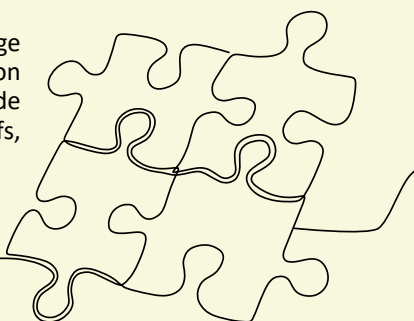
Accompagnement socio-éducatif

Il nécessite une prise en charge globale qui repose sur une évaluation fine des besoins fondamentaux de l'enfant : sociaux, affectifs, éducatifs, soins de santé.

Accompagnement judiciaire

Il s'inscrit souvent dans la durée et nécessite un protocole spécifique pour veiller au recueil de la parole de l'enfant dans les meilleures conditions.

[le protocole NICHD](#)



Accompagnement psychothérapeutique

Les violences subies ont des conséquences importantes sur la santé mentale et physique mais aussi sur l'image que les victimes ont d'elles-mêmes. Ce qui doit faire l'objet d'un accompagnement spécifique.

[le modèle de prise en charge TF-CBT](#)

La prévention

Elle est nécessaire en amont et doit être pensée de manière multifactorielle et systémique afin de favoriser la levée du tabou. Prévenir ces situations est un moyen de mieux entendre et donc de mieux repérer de telles violences. La prévention est aussi nécessaire en aval pour diminuer les risques de récurrence ou de transmission transgénérationnelle.